

**8^e Avenant à la Convention
entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg
et l'association sans but lucratif
« Agence luxembourgeoise d'action culturelle »**

Entre

- l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par son ministre de la Culture, désigné ci-après par « l'Etat », d'une part,

et

- l'association sans but lucratif « Agence luxembourgeoise d'action culturelle », représentée par sa présidente et son directeur, désignée ci-après par « l'association », d'autre part;

Un article 15 est ajouté à la convention conclue le 1^{er} avril 2015 entre parties :

Article 15.- Disposition transitoire

Pour l'exercice 2019, une aide supplémentaire d'un montant de 290.000.-€ est accordée à l'association pour l'organisation et le suivi du projet « Reading Luxembourg - Frankfurter Buchmesse 2019 ».

L'association a pour mission de coordonner la présence du secteur du livre du Grand-Duché de Luxembourg à la Frankfurter Buchmesse 2019. Il s'agit notamment :

- de concevoir, de préparer et de réaliser le projet en collaboration avec les éditeurs,
- d'assurer l'organisation et la permanence d'un stand luxembourgeois pendant toute la durée de la foire,
- d'accompagner la présence des maisons d'édition et de leurs auteurs sur la foire du livre de Francfort,
- de coordonner le travail de communication autour du projet,
- de gérer le programme de manifestations et le matériel de promotion,
- d'organiser un voyage de presse au Luxembourg et un workshop professionnel pour éditeurs en amont de la foire,
- d'organiser une conférence de presse au Luxembourg et de coordonner les demandes de presse durant le salon,
- d'assurer toute autre tâche nécessaire à la bonne conduite et au succès du projet.

L'objectif de la participation du Luxembourg à la foire du livre de Francfort est d'une part la mise en réseau des maisons d'édition du Luxembourg (vente de droits, accès à de nouveaux réseaux de distribution internationaux, accès à des auteurs étrangers pour publication, ...), d'autre part la mise en valeur du Luxembourg comme pays de création littéraire avec une mise en avant des éditeurs et de leur auteurs (développement des opportunités de traduction et d'intégration de maisons d'édition étrangères).

90% du montant seront versés dès signature de l'avenant. Le solde sera versé sur présentation d'un rapport du projet et en fonction du décompte financier du projet approuvé par le conseil d'administration, et ce au plus tard pour le 31 janvier 2020.

Fait en double exemplaire à Luxembourg, le **06 JUIN 2019**

Pour l'association

Pour l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg


Vice-Présidente
Lydie Polfer


Sam Tanson
Ministre de la Culture